



En bleu la zone ZE élargie  
 En rouge la zone ZE  
 En vue directe de Flavigny 5km  
 <<ZAER

**Délibération n°03/2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les deux réunions qui ont eu lieu pour échanger avec les habitants de la commune concernant la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) et en fait un rapide bilan.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- A 5 voix pour et 1 abstention, **ACCEPTE** de créer une ZAER photovoltaïque, bio-méthane et biomasse, sur tout le territoire de la commune,
- A l'unanimité, **ACCEPTE** de créer une ZAER hydroélectrique et géothermique, sur tout le territoire de la commune.
- A 3 voix pour et 2 contre (Madame GRIMOLDI ne prend pas part au vote), **ACCEPTE** de créer une ZAER éolienne sur une petite partie de la commune (parcelles ZE 26-27- de 30 à 44

